Docusign Envelope ID: 1931EA63-ACDF-8F68-8058-377D691C187C

AVIS DE PROJET DE FUSION

Déclaration sur l'honneur

Je soussignée Anne VIGNAT, Directrice Générale de la société FORESTIERE ET DEVELOPPEMENT, société par actions simplifiée au capital de 800 000 Euros dont le siège social est à MAILLAT (01430) – 107 Route des Grands Moulins, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BOURG EN BRESSE sous le numéro 761 200 427, elle-même Présidente de la société COVEMAT, société par actions simplifiée au capital de 20 000 Euros, dont le siège social est à LE LAMENTIN (97232) – Usine de Lareinty, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de FORT DE FRANCE sous le numéro 383 513 678

DECLARE

Que l'avis de projet de fusion, dont le texte est ci-annexé, sera publié sur le site internet de la société COVEMAT, précitée,
A savoir https://covemat972.fr/, à compter du 25 novembre 2026, conformément aux dispositions légales en vigueur et visant à informer les tiers du projet de fusion de la société COVEMAT (société absorbée) par la société MATBOIS (société absorbante), à intervenir au plus tard le 31 décembre 2026.

Pour servir et faire valoir ce que de droit,

Fait à MAILLAT (Ain), le 25 novembre 2026

Anne VIGNAT
Directrice Générale de la société FORESTIERE ET DEVELOPPEMENT
Présidente de la société COVEMAT

Signé par :
ANNE VIGNAT DUCRET
114198FB39D2469...

Docusign Envelope ID: 1931EA63-ACDF-8F68-8058-377D691C187C

MATBOIS
Société par actions simplifiée
au capital de 500 000 Euros
Usine du Lareinty - 97232 LE LAMENTIN
383 307 097 RCS FORT DE FRANCE

COVEMAT
Société par actions simplifiée
au capital de 20 000 Euros
Usine du Lareinty - 97232 LE LAMENTIN
383 513 678 RCS FORT DE FRANCE

AVIS DE PROJET DE FUSION

Par acte sous seing privé en date 23 novembre 2026 les sociétés sus-désignées ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société **COVEMAT** (société absorbée) par la société **MATBOIS,** (société absorbante)**.**

La société COVEMAT ferait apport à la société MATBOIS, de la totalité de son actif évalué à 3.781.370,38 Euros contre la prise en charge de l'intégralité de son passif s'élevant à 2.530.244,32 Euros soit un apport net de **1.251.126,06 Euros.**

La société MATBOIS détenant la totalité des 500 actions composant le capital de la société COVEMAT, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital de la société, et en l'absence d'attribution d'actions émises par la société absorbante aucun rapport d'échange n'a été déterminé.

Il résulterait de l'annulation des actions de la société COVEMAT détenues par MATBOIS un boni de fusion de 1 243 884,73 Euros.

La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er janvier 2026, d'un point de vue comptable et fiscal.

Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société COVEMAT depuis le 1er janvier 2026 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société MATBOIS.

La fusion sera réalisée au plus tard le 31 décembre 2026.

La société COVEMAT sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion.

Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal Mixte de Commerce de FORT DE FRANCE au nom des deux sociétés le 25 novembre 2026 pour être annexé au Registre du Commerce et des Sociétés.

Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-15 et R. 236-11 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal Mixte de Commerce de FORT DE FRANCE.

Pour avis

Paraphe